YERRES

Urbanisme & Développement Economique
N° Tél. : 01 69 49 77 41
N/Réf.: NDA/VL/AM

ARRETE N° 99/142
(Série A)

OBJET : Vente de chrysanthèmes aux abords du Cimetière Communal d'YERRES, pendant les Fêtes de la TOUSSAINT 1999.

Le Député Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU les demandes formulées par les fleuristes pour vendre des chrysanthèmes aux abords du Cimetière Communal, le Samedi 30 Octobre, le Dimanche 31 Octobre et le Lundi 1er Novembre 1999 inclus, période des Fêtes de la TOUSSAINT,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser l'installation des fleuristes aux abords du Cimetière Communal, pour vendre des chrysanthèmes aux jours mentionnés ci-dessus,

ARRETE

Article 1er : **Société Anonyme G.M.P.F., M. HAJOUJI**
Marbrerie Funéraire - 9, Rue du Mont-Griffon, à YERRES

« LE NID FLEURI », Mme TAVERNIER
45, Rue Charles de Gaulle, à YERRES

« LA FONTAINE FLEURIE », Mme FOUQUEZ
Les Rives de l'Yerres - Rue Pierre de Coubertin, à YERRES,

Sont autorisés à installer un étalage de fleurs, pour la période de la TOUSSAINT, le Samedi 30 Octobre, le Dimanche 31 Octobre et le Lundi 1er Novembre 1999 inclus, aux abords du Cimetière Communal.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'EVRY, pour son contrôle.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY et aux intéressés.

Fait à YERRES, le 22 OCT. 1999

REÇU LE
25. OCT. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE